

ILS VEULENT FAIRE ENCORE PIRE ! ON NE DOIT PAS LES LAISSER FAIRE !

La DGFIP est aujourd'hui dans la tourmente... Si la CGT a toujours été sans illusion au sujet de la démarche stratégique, la réalité que nous vivons déjà aujourd'hui et la politique d'austérité renforcée qui se met en œuvre sont inquiétantes pour l'avenir de nos missions.

DGFIP : un constat accablant !

Nous subissons depuis des années les suppressions d'emplois à la DGFIP et la diminution de nos moyens. La CGT n'a cessé d'alerter sur les conséquences de cette politique.

Aujourd'hui, nous entrons dans une période intensive d'attaques toujours plus fortes contre notre direction.

Lors des derniers groupes de travail, les missions fiscales ont fait l'objet d'une série d'annonces en la matière :

- ✓ **SIE** : l'annonce des regroupements est maintenant officielle. Plus de 15 départements ne devraient plus avoir qu'un SIE à l'avenir ;
- ✓ **SIP/CDIF** : de nouveaux débats sont aujourd'hui annoncés, mais l'administration dit ne pas avoir les moyens d'assurer un maillage territorial digne de ce nom ;
- ✓ **Fusion enregistrement / service de publicité foncière** ;
- ✓ **Centres de contact** : il s'agit de créer des plate-formes qui videront peu à peu le réseau en répondant aux appels et aux mails à destination des SIP ;
- ✓ **Contrôle fiscal** : refonte du contrôle fiscal avec une vision de service aux entreprises, suppressions de brigades de vérifications dans les directions départementales. Selon une estimation liée aux chiffres d'implantation des cadres, ce n'est pas moins de 100 brigades qui seraient supprimées.

Les missions de la gestion publique ne sont pas en reste, même si peu d'annonces officielles sont faites de la part de la direction générale, en dépit de nos demandes de transparence sur ses intentions. Il suffit de lire la presse ou le journal officiel pour s'en rendre compte :

- **La loi de modernisation de la vie des entreprises** permet le transfert de compétences toujours plus importantes vers le privé. Le recouvrement de produits locaux est visé par l'article 25. Selon certains calculs, c'est plus d'un quart de l'activité d'une trésorerie municipale qui pourrait être touchée.
- **La loi "Hôpitaux Patients Santé et Territoires"** vise toujours à regrouper la gestion des hôpitaux sur une structure.
- **La réforme territoriale** est la clé de l'avenir de ces missions : regroupement des paieries régionales, disparition des départements, intercommunalité minimale de 20 000 habitants, concentration de la gestion d'au moins 1,5 EPCI à fiscalité propre par poste comptable.
- **800 trésoreries C4 en moins dans 3 ans ?** C'est une des rumeurs qui court dans le réseau. Elle n'est évidemment pas confirmée par la direction. Seule position officielle : ces structures sont considérées comme des réservoirs à indices pour faire grossir les autres types de structures. Autant d'éléments qui feront implorer notre réseau.

Montreuil, le 10 février 2015

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451
263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX
● dgfip@cgt.fr
● www.financespubliques.cgt.fr
● Tél. : 01.55.82.80.80

Quant aux missions dites « de fonctions supports », elles ne sont pas mieux loties :

- ▶ **Ressources humaines** : avec la mise en place des Centre de Service Ressources Humaines (CSRH) couplée à un service national unique de fonction contact, tous les événements dans la vie de l'agent ayant une incidence sur la paie seront gérés à distance, ôtant des compétences pour les services de proximité ;
- ▶ **Il y a une réelle dévitalisation des DDFiP** aujourd'hui qui, sans aucun doute, sera accentuée par la réforme territoriale et l'hyper-régionalisation même si la direction générale s'en défend ;
- ▶ **Le premier ministre** a annoncé dans une lettre du 16 septembre 2014 sa volonté de voir les chantiers de l'interministérialité ou de la gestion ministérielle s'ouvrir pour les services relatifs au personnel et au matériel ;
- ▶ **Informatique** : c'est à une diminution du budget « considérable » (suivant les termes du sous-directeur) auquel nous devons faire face. Le décret du 1^{er} août 2014 a placé l'informatique de la DGFIP sous la tutelle du premier ministre. Le décret du 16 septembre 2014 institue la création d'un administrateur général des données, également sous la tutelle du premier ministre qui dépossède encore plus la DGFIP de son autonomie. Pour la première fois, l'informatique va au-devant de restructuration sans précédent qu'elle ne peut même plus décider elle-même.

Comme si ce tableau ne suffisait pas, la direction générale abandonne toute ambition pour la DGFIP et en particulier, celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion : l'accueil du public, en remettant en cause les pages d'ouvertures. Cela ne répondra pas aux attentes des contribuables, ni aux besoins des missions. Et surtout, elle nous expliquera, sans doute dans quelques mois, qu'il n'y a pas d'autre alternative que de fermer des structures.

Enfin, une nouvelle construction juridique vient d'être lancée par le gouvernement : les maisons de l'Etat qui, par le regroupement de missions de différents ministères, voire des collectivités locales, pourraient appuyer la mise en place de corps interministériels.

C'est, aujourd'hui, le sombre avenir de la DGFIP.

Les annonces faites par la direction générale autour de la « *Revue des missions* » sont venues renforcer cette perspective inquiétante. En premier lieu car la direction générale assume désormais clairement que les suppressions d'emplois sont une donnée politique voulue par le gouvernement. Dès lors, gains de productivité ou pas, amélioration des procédures ou pas, dans les années à venir, la DGFIP continuera de perdre des emplois...

Dans un second temps, parce que la direction générale veut tenir un discours rassurant où il est bien question pour elle de réduire la charge de travail des agents et, pour cela, de couper dans nos missions. Evidemment, ce discours peut être séduisant quand les collègues croulent sous le travail. Mais pour la CGT, agir ainsi revient à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. A l'inverse, nous revendiquons que les moyens matériels et en personnel soient alloués en fonction des besoins.

Pourquoi cette situation ?

Les principales causes de cette situation sont les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années.

Dernier symbole en date, le Pacte de responsabilité qui conduit ce gouvernement à diminuer toujours plus les dépenses publiques utiles au plus grand nombre à hauteur de 50 milliards, et à préserver celles qui ne bénéficient qu'à certaines catégories (30 milliards d'exonérations sociales et de crédits d'impôts pour les patrons). Il s'agit de plusieurs milliards d'euros de dépenses de fonctionnement en moins et autant de moyens dont seront privés les services publics pour réaliser leurs missions. La CGT exige son abandon.

Cette politique d'austérité n'aboutira à rien de positif pour les travailleurs : les exemples grecs et espagnols sont là pour nous le montrer. Pire, alors qu'on demande toujours plus d'efforts aux salariés, on distribue allègrement l'argent public aux entreprises.

A la DGFIP, nous sommes en première ligne pour mesurer ces choix politiques. Ainsi, dans les SIE, le CICE a dû être payé en priorité, y compris à des entreprises en liquidation judiciaire, laissant les autres missions en suspens. Ces dépenses servent

à maintenir sous perfusion les revenus du capital pour garantir des dividendes aux actionnaires. Les revenus de ces privilégiés sont préservés, et toujours plus alimentés par le gouvernement alors que l'expérience démontre qu'ils sont sans efficacité sur l'activité économique.

Cette situation vient aussi clairement d'une volonté de mettre fin au contrôle de l'Etat dans la vie économique. Ainsi, après avoir mis à mal la DGCRRF, après avoir conduit la Douane pratiquement à sa perte, l'objectif est de démanteler le contrôle qu'exerce la DGFIP sur les fonds publics et sur le contrôle fiscal... Les déclarations du premier ministre sur la fiscalité ne laissent aucun doute sur la question et font le lit d'actes de violence comme ceux de Morlaix...

Quelles conséquences pour nous, agents de la DGFIP ?

La première, la plus simple, c'est que nous sommes en voie de disparition ! Encore 2 000 suppressions d'emploi en 2015, auquel il faut rajouter les près de 3 000 vacances d'emploi, soit autant de diminutions cachées...

Les autres conséquences : des conditions de travail toujours plus dégradées, des collègues en souffrance... et parfois de façon toujours bien plus grave et irrémédiable (par suicide). C'est cela qu'apporteront ces nouvelles suppressions d'emplois.

La diminution des moyens matériels conduira à des choix toujours plus difficiles en terme de fonctionnement. Qui peut, aujourd'hui, être serein lorsqu'à la mi-octobre, beaucoup de nos directions n'ont plus de quoi fonctionner ?

Très concrètement, ce sont des frais de déplacements qui ne seront pas remboursés immédiatement... et qui surtout, ne couvrent même pas les frais engagés par nos collègues, en l'absence de leur revalorisation pourtant demandée par la CGT depuis des années.

D'ores et déjà, cela a des impacts en termes de carrières puisque les plans de promotions ont été largement diminués, ne permettant plus de reconnaître les qualifications de chacun.

Cela a aussi un impact en terme de rémunération, le point d'indice est gelé depuis 2010 et le restera

jusqu'en 2017... L'harmonisation indemnitaire n'a pas permis d'entamer un réel débat sur la revalorisation indemnitaire nécessaire, compte tenu des qualifications de chacun et des sujétions particulières de tous. La CGT revendique très fortement cette revalorisation indemnitaire...

Le débat sur les horaires ouvre aussi une brèche sur l'organisation du travail : en effet, en parallèle à ce chantier, la DGFIP réfléchit, dès aujourd'hui, en terme de cadencement. Il s'agirait bien à l'avenir de définir des périodes où les droits à congés seraient fortement réduits, voire carrément impossibles. Cette organisation existe déjà de façon informelle à la DGFIP, il s'agirait de l'officialiser et de la développer à l'avenir.

Dès à présent, la direction générale revient sur des principes forts des règles de gestion : pour certaines RAN, la règle de l'ancienneté ne serait plus respectée ; en cas de suppression d'emploi, il y aurait identification de l'agent dont l'emploi est supprimé et obligation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

Voici quelques-unes des conséquences que nous vivons aujourd'hui directement à la DGFIP... Si le présent n'est pas rose à la DGFIP, l'avenir s'assombrit encore plus si on y rajoute les projets actuels au niveau Fonction publique : une mobilité accrue des fonctionnaires et une rémunération pouvant être modulée dans le temps, quand elle n'est pas fait au "mérite" (le RIFSEEP).

On ne peut accepter une situation pareille !

Que faire ? Agir collectivement !

La question des emplois et des moyens a été évoquée avec la direction générale. La CGT a clairement indiqué qu'elle ne pouvait accepter les orientations prises par la direction générale et qu'à terme, c'est bien vers la mort de la DGFIP que nous nous engageons.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit bien de faire de l'année 2015 un moment fort pour mettre l'action collective au cœur du débat !

En effet, dans le contexte actuel, il faut que, collectivement, nous montrions avec force,

notre désaccord contre les choix aujourd'hui faits pour la DGFIP et le service public.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit aujourd'hui de construire la mobilisation pour imposer d'autres choix, dont les revendications que portent les personnels constituent la matrice. Cela nécessite des prolongements d'actions dans les prochains mois à la DGFIP.

En 2007, au moment de la fusion, nous avons collectivement obtenu par nos actions et par le rapport de force, que la DGFIP soit une administration centrale à réseau déconcentré, avec le maintien de nos missions, des statuts particuliers, des régimes indemnitaires, des règles de gestion.

Certes, nous n'avons pas obtenu satisfaction sur toutes nos revendications, mais nous ne devons pas laisser les choix actuels détruire nos acquis !

Pour la CGT-Finances Publiques, il est important de mettre au cœur de nos réflexions la question des missions de la DGFIP, de leurs conditions d'exercices. Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'elles sont fondamentales dans l'Etat français, qu'elles irriguent l'ensemble des politiques publiques et qu'elles doivent permettre l'égalité de tous devant l'impôt. Mais aussi, de façon plus particulière, car elles conditionnent nos statuts particuliers, nos règles de gestion et nos rémunérations.

En 2015, la CGT Finances Publiques se battra avec vous :

- ▶ Contre les politiques d'austérité et la liquidation des services publics ;
- ▶ Pour le retrait du pacte de responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique ;
- ▶ Pour le déblocage du point d'indice et l'augmentation des salaires ;
- ▶ Contre tout recul sur nos règles de gestion et nos droits statutaires ;
- ▶ Pour l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- ▶ Pour la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et à de bonnes conditions de vie au travail.
- ▶ Pour le maintien et le renforcement des missions de la DGFIP.

**En 2015, construisons, ensemble,
le rapport de force pour imposer
d'autres choix à la DGFIP !**

Nouveauté : la CGT Finances Publiques est désormais sur Facebook

<https://www.facebook.com/pages/Syndicat-National-CGT-Finances-Publiques/119080318172827?fref=ts>